

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARDOS du 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le sept novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sur la convocation de Madame la Maire, Madame BEHOTEGUY Maïder, affichée et transmise par voie électronique le 2 novembre 2023 et sous la présidence de cette dernière.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève— LAMOTE Jean-Baptiste— DIBON Odette— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - OYHENART Joël

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : DIBON Odette

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum est atteint, la Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'Etat d'assiette des coupes de bois de l'année 2024 ;
- Régularisation foncière du château d'eau semi-enterré, acte avec DIRASSAR ;
- Avenant n°2 à la convention de partenariat entre la CAPB et la commune de Bardos, Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration de l'Habitat ;
- Convention relative au déploiement du « Bouclier Cyber64 » ;
- Gestion intégrée de l'eau - Eau potable et assainissement - Rapport annuel 2022 sur les activités du cycle de l'eau ;
- Rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ;
- Rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

## 0. Approbation du compte-rendu du 10 octobre 2023

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Considérant que Mme la Maire doit rendre compte de l'usage qu'elle fait des délégations qu'elle a reçu du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2020, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, elle porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'elle a prises dans ce cadre :

- la signature du devis de la COREBA pour la fourniture et la pose d'un poteau métallique galva support du message d'accueil de noël sur la départementale, pour un montant de 1835,35 € TTC ;
- la signature de devis du Ciné-club Les Bobines rurales pour la projection du film « Mon roi » organisée dans le cadre de la journée contre les violences faites aux femmes le 26 novembre 2023, pour un montant de 229,00 € TTC ;

- la signature du devis de la Compagnie « Pas Folle la Guêpe » pour la représentation « Mon chapeau à raconter » qui sera donnée à la ludo-médiathèque le mercredi 13 décembre 2023, pour un montant de 745,74 € TTC ;
- la signature du devis de L'Atelier du Bâti ancien pour une mission d'accompagnement complémentaire dans le cadre de la réhabilitation de la fontaine-lavoir d'Etxebeheiti, pour un montant de 750,00 € TTC ;
- la signature du devis de la société GUERAGAGUE pour la fourniture de bois (chêne/acacia) pour la réhabilitation de la fontaine-lavoir d'Etxebeheiti, pour un montant de 883,50 € TTC ;
- la signature du devis de DERIVERY pour l'achat de 37 pots de peinture blanche LINEA pour le traçage des terrains, pour un montant de 884,72 € TTC ;
- la signature du devis de Franck CLUZEAU pour le remplacement de 3m de gouttière et de tuyau de descente au cinéma, pour un montant de 198,00 € TTC ;
- la signature du devis d'EXPABA pour l'achat de 2 extincteurs à eau pulvérisée pour le mur à gauche et l'atelier, pour un montant de 317,30 € TTC ;
- la signature du devis de SIGNATURE pour la fourniture de panneaux de police, pour un montant de 668,86 € TTC ;
- la signature du bon de commande de 22 cartes cadeaux « Pays Basque au cœur » de 150€ à destination des agents communaux, pour un montant total de 3300,00 € TTC.

## 2. Approbation de l'Etat d'assiette des coupes de bois de l'année 2024

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2024,
- de demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites,
- de donner tout pouvoir à la Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

*L'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2024 est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 3. Régularisation foncière du château d'eau semi-enterré, acte avec DIRASSAR

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le partage des frais d'acte de régularisation foncière du château d'eau semi-enterré situé Butte de Miremont entre les 2 parties à l'acte, la Commune de Bardos et Jean-Claude DIRASSAR.

*Le partage des frais d'acte de régularisation foncière du château d'eau semi-enterré entre les 2 échangistes, la Commune de Bardos et Jean-Claude DIRASSAR, est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### **4. Avenant n°2 à la convention de partenariat entre la CAPB et la commune de Bardos, Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration de l'Habitat**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale Programme d'Intérêt Général (PIG) Pays Basque, dispositif d'amélioration de l'habitat, signée avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 04 décembre 2018, approuvant la prolongation du partenariat financier d'un an, soit jusqu'au 30 novembre 2024, compte-tenu du succès rencontré par l'opération (*financement de 14 logements propriétaires occupants et d'1 logement social sur les 5 dernières années à Bardos*).

*L'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la CAPB et la Commune de Bardos est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### **5. Convention relative au déploiement du « Bouclier Cyber64 »**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à signer la convention relative au déploiement du « Bouclier Cyber64 » proposé par La Fibre64 (*protection via des solutions antispam et gestionnaire de mot de passe contre les incidents et attaques les plus fréquentes telles que virus ou rançongiciel...*) pour une durée de 3 ans, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2026, à titre gracieux (*financement Etat 70% dans le cadre du dispositif France Relance « licences mutualisées » de l'ANSSI / La Fibre64 30%*).

*La convention relative au déploiement du Bouclier Cyber64, entre La Fibre64 et la Commune de Bardos est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### **6. Gestion intégrée de l'eau - Eau potable et assainissement - Rapport annuel 2022 sur les activités du cycle de l'eau**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2022 sur les activités du cycle de l'eau de la CAPB (*caractérisation technique des services, tarifications et recettes des services, indicateurs de performance, financement des investissements, actions de solidarité et de coopération décentralisée*) ; rapport consultable au siège et dans les Maisons de la Communauté, dans les différents sites d'exploitation, téléchargeable sur le site internet de l'Agglomération et sur le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) du site internet de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Il est rappelé qu'à la suite de la prise des compétences Eau et Assainissement par l'Agglomération, l'ensemble des tarifs antérieurement appliqués par les autorités organisatrices du territoire (*intercommunalités, communes ou syndicats*) ont été reconduits, dans l'attente de la mise en place de l'harmonisation tarifaire.

*DONT ACTE*

## 7. Rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi au titre de l'année 2022 (*organisation du service public, projets menés par le service en 2022, perspectives, tonnages de déchets collectés, évolution, etc*), mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels.

*DONT ACTE*

## 8. Rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la production du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (*action et projets de l'institution communautaire conformément aux axes stratégiques définis dans son projet de territoire, indicateurs clés permettant de mesurer concrètement l'impact de ces politiques publiques sur le territoire et sur le cadre de vie de ses habitants*), accompagné des comptes administratifs arrêtés par le conseil communautaire par délibération en date du 30 septembre 2023 et publié sur le site internet de cette dernière.

Il est rappelé que les liens avec le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération sont également mis en évidence pour donner une vision complète des efforts de l'Agglomération en matière de transition énergétique, de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

*DONT ACTE*

## 9. Questions diverses

La maire revient sur la réunion publique qui a surtout permis de répondre aux questions concernant la production future de logements dans le contexte réglementaire et conjoncturel très contraint actuel (fin du mitage, densité, coût, opérateurs privés, bailleur sociaux, rôle devoir et vigilance de la commune...).

Elle revient sur la réunion du Pôle Territorial de la veille :

Une présentation du SCOT du Pays Basque et Sud Landes (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours d'élaboration et s'imposant aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) a été faite. L'enjeu de notre territoire reste l'accueil de la population au vu des objectifs du Plan Local de l'Habitat et à l'aube où la zone économique des Hauts de la Bidouze de Came, de plus de 20ha à ce jour, commencera à accueillir à partir de 2026 des entreprises. L'enjeu de rapprocher le lieu de vie du lieu de travail et des services nous a ainsi conduit à affirmer collectivement que Bidache et Bardos seraient toutes 2 des centralités (et non pas comme proposé l'une ou l'autre) et que les communes connexes de Guiche, Came, Sames, Bergouey et Arancou souhaitent aussi se dynamiser par la production de logements et de services.

Le sujet du déplacement de l'Accueil de Loisir vers l'ancienne école primaire de Bidache afin de pouvoir répondre à l'augmentation exponentielle des demandes avance bien. La prochaine étape sera le chiffrage du coût de l'extension du service et des petits travaux à réaliser qui devra être réparti entre la communauté d'agglomération et les communes de notre territoire usagères du service.

Elle évoque la location du chapiteau nécessaire pour permettre la continuité du fonctionnement du site du complexe sportif du stade municipal le temps des travaux. Elle a rencontré sur leur demande les co-présidents de l'USB, Guy Robert et Patrick Berhocoirigoin, reprenant le dossier. Afin de s'entendre sur le coût et la prise en charge de la location elle leur a fait part de la

nécessaire optimisation autant en durée de location que de surface, sur lesquelles elle n'était pas en accord. Les co-présidents tenant compte des arguments ont pu obtenir de l'entreprise Dallemane (plutôt que d'une réduction de la surface entraînant de nouveaux coût de démontage) une remise de 500€ sur le prix du montage /démontage, l'annulation du coût de location d'un mois ½ et une réduction de la mensualité passant de 600€ à 500€. Ainsi elle propose à minima la prise en charge immédiate du coût du montage et mets en débats le sujet qui accueille principalement l'accord des exprimés pour optimiser la durée et la surface afin de fonctionner normalement, voire en mode quelque peu dégradé, le temps des travaux. La maire précise qu'il sera important de protéger le sol ce qui sera fait sur proposition de l'USB de se rapprocher de Lurrama qui chaque année se sépare de la moquette utilisée sur le salon. Le club prendra en charge les frais de location de chauffage nécessaire ponctuellement.

Elle précise que le travail de réflexion sur la modernisation du LOGO actuel de la commune peut se faire. Elle s'est rapprochée pour ce faire de personnes compétentes en matière d'armoiries de familles seigneuriales.

Elle confirme que la cession du fond de commerce du restaurant chez Odile est en voie de se finaliser.

Jean-Baptiste Lamote pose l'organisation de la commémoration du 11 novembre et de la réunion annuelle inter associations du 18 novembre.

Il précise que 30 exemplaires du livre « Bardos » ont été vendus et qu'il serait opportun de communiquer dessus à nouveau. La maire propose de mettre le livre en présentation dans les commerces.

Odette Dibon présente les animations programmées les 17, 18 et 25 novembre à l'endroit des adultes et des enfants dans le cadre du soutien à la sauvegarde de notre langue régionale l'Euskara et le programme porté par la CAPB Euskararen .... ainsi que les animations prévues les 25 et 26 novembre dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Elle explique le travail fait aussi avec sa commission sur les lumières de Noël et l'installation et la gestion d'une Boite aux lettres au Père Noël.

♦ ♦ ♦

La Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 11h30

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de DCM\_2023\_052 à DCM\_2023\_058.

La secrétaire de séance,

Odette DIBON



La Maire,

Maïder BEHOTEGUY



